

AR Prefecture

016-200050094-20210512-DEL2021120504-DE
Reçu le 18/05/2021
Publié le 18/05/2021

COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 12 MAI 2021

Séance n°4 du 12 mai 2021

Délibération n°2021120504

Objet : acquisition d'ordinateurs portables.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 30
Nombre d'excusés : 8 dont 2 ont donné pouvoir
Nombre d'absents : 1

Le douze mai deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le cinq mai deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Christian CROIZARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique - Mme BERNARD Anne-Marie – M. BEAU Jacques – M. RAINETEAU Jean - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme FOURÉ Brigitte) - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme LAMAZIERE Véronique - Mme TEILLET Anne - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Marie-Dominique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. DUPUIS José - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. JOBIT Jean-François - M. FORT Jean-Paul – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – CREMOUX Christine - Mme GUILLONNEAU Séverine – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy - M. BŒUF Pascal.

Etaient excusés : M. BASTIER Thierry (donne pouvoir à M. GEOFFROY Fabrice) - Mme REMY Catherine.

Etaient absents : M. POUX Pierre.

ACQUISITION DE TROIS ORDINATEURS PORTABLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la sélection du PETR du Pays du Ruffécois pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 lors de la Commission Permanente de l'ex Région Poitou-Charentes ;
- Vu la convention et ses avenants liant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Services et de Paiement et le Groupe d'Action Locale du Pays du Ruffécois du 15/11/2016 ;
- Vu la Délibération n° 2020.0912.08 du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 9/12/2020 concernant la demande de subvention pour l'animation fonctionnement 2021 ;
- Vu la Délibération n°2021120503 du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 12/05/2021 concernant le financement du poste de Chargé de mission - Préparation du projet de territoire pour la candidature LEADER / FEDER OS-5

AR Prefecture

016-200050094-20210512-DEL2021120504-DE
Reçu le 18/05/2021
Publié le 18/05/2021

Considérant le projet de territoire à établir pour la candidature LEADER/FEDER OS5 et le recrutement envisagé d'un Volontariat Territorial en Administration pour l'élaboration de ce projet.

Considérant la possibilité de financer trois ordinateurs portables à 80 % pour des postes en lien avec le programme LEADER (2 pour le programme LEADER 2014-2022 sur la sous-mesure 19.4 et 1 pour la candidature au futur programme sur la sous-mesure 19.1).

Considérant le fait que l'acquisition de matériel n'avait pas été prévu dans la délibération n°2020.0912.08 du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 9/12/2020 concernant la demande de subvention pour l'animation fonctionnement 2021.

Considérant le prix estimé de trois ordinateurs et du matériel associé à 2449,05 € (816,35 € par ordinateur).

Monsieur le Président propose de modifier le plan de financement initial concernant l'animation fonctionnement 2020 en y intégrant l'acquisition de 2 ordinateurs portables. Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Frais salariaux	70 740,65 €	Région Nouvelle-Aquitaine	10 000 €	12,10 %
Frais indirects	10 570,15 €	LEADER (sous-mesure 19.4)	66 136,40 €	80,00 %
Acquisition matériel	1 632,70 €	Autofinancement	6 534,10 €	7,90 %
Total	82 670,50 €	Total	82 670,50 €	100 %

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à acquérir 3 ordinateurs portables et le matériel associé et à solliciter l'aide du programme LEADER du Pays du Ruffécois sur les sous-mesures 19.4 et 19.1 ;
- **APPROUVE** la modification du plan de financement pour l'animation fonctionnement 2021 (sous-mesure 19.4) tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.